

AIDE POUR LE COMMERCE : CAS D'EXPÉRIENCE

GABON

Gabon - L'appropriation de l'Aide pour le commerce

Date de la soumission : 31-01-2011

Région : CEMAC

Pays : GABON

Type : processus d'appropriation

Auteur : Ministère de l'Economie, du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme

Coordonnées point focal : Direction Générale du Commerce, B.P. 561 Libreville (Immeuble Total-Bessieux) ;
Tél : +241-760991/763652 ; 07704142 ; Fax : 745925 ; Mail : itsana54@hotmail.com; dgcinfo210@gmail.com

Gabon - L'appropriation de l'Aide pour le commerce

Résumé analytique

Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, avec un PIB par habitant estimé à 5.700 dollars US en 2004¹, le Gabon continue à faire face à plusieurs défis : (a) un ralentissement de la croissance économique dû au déclin de la production pétrolière ; (b) une diversification de l'économie entravée par sa faible compétitivité et son peu d'intégration au niveau régional comme mondial ; et (c) un retard dans l'application des politiques de développement humain. En contraste avec ses immenses ressources naturelles, l'Indice de Développement Humain (IDH) du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) classe le Gabon au 124^{ème} rang mondial en 2006 ; c'est-à-dire parmi les pays les plus pauvres, alors qu'il occupe la 81^{ème} place en termes de PIB/habitant. Le Gabon vient, cependant, d'être classé 93^{ème} sur 169 pays à l'IDH, selon le dernier rapport 2010 du PNUD².

Concernant le climat des affaires, le dernier rapport « *Doing Business* » classe le Gabon au 158^{ème} rang sur 183 pour la facilité des affaires. L'environnement économique n'est donc pour le moment pas très favorable aux investissements directs étrangers, en dehors des secteurs de rente.

Dans le cadre de l'anticipation du déclin de la production pétrolière, le Gouvernement est engagé dans un processus de réformes économiques qui visent à préparer le processus de diversification de la base productive. Pour l'instant, le processus de réforme ne s'est pas encore traduit par une amélioration significative de l'environnement des affaires, de la gestion des finances publiques, ou en termes de classement du pays selon les critères de gouvernance.

Le rapport du dernier examen de politique commerciale du Gabon réalisé en 2007³, avait mis en relief un certain nombre de réformes socioéconomiques à mettre en œuvre afin de parvenir à une diversification de l'économie gabonaise. L'aide de la communauté internationale, et en particulier l'aide pour le commerce était importante pour soutenir ce processus afin de répondre à ces multiples défis. Le rapport faisait également remarquer à juste titre que le volet commercial n'était pas intégré dans la stratégie nationale de développement. La prise en compte des principales conclusions du rapport dans le Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR) du Gabon, doit permettre ainsi de mieux intégrer les préoccupations d'ordre commercial et plus précisément, celles liées à la réduction de la pauvreté.

¹ Les chiffres 2004 sont les derniers chiffres fiables disponibles.

² Le Gabon a ainsi gagné 10 places par rapport à 2009, où il occupait le 103^{ème} rang. Derrière l'Ile Maurice, la Tunisie et l'Algérie, le Gabon est le premier pays d'Afrique Centrale à occuper le haut du classement et le 2^{ème} pays d'Afrique subsaharienne à se positionner comme un pays en voie de développement.

³ OMC (2007), *Gabon-Examen des politiques commerciales, Rapport du Secrétariat*, WT/TPR/S/188/Rev.1, décembre. Adresse consultée : http://www.wto.org/french/tratop_f/tpr_f/tpr_f.htm

Fort de ce constat, le Gabon est engagé depuis 2008, dans un processus d'appropriation de l'aide pour le commerce. En effet, compte tenu de son statut, le Gabon a difficilement accès aux programmes d'assistance technique liée au commerce, en dehors de l'assistance fournie par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Ceci peut s'expliquer par le fait que l'aide publique au développement au Gabon représente une proportion marginale de ses ressources financières qui proviennent de ses recettes fiscales mais aussi de ses bailleurs de fonds privés. Peu dépendant de l'aide internationale, le Gabon a adhéré en 2006 à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Pourtant les besoins en matière d'aide au commerce sont bien présents. Dès lors, l'intégration du commerce dans la stratégie nationale est plus que jamais d'actualité grâce à l'élaboration de stratégies sectorielles où ses priorités commerciales sont reflétées, mais aussi par un ensemble de réformes concernant notamment le secteur privé et les institutions d'appui au commerce. De plus, le Gouvernement s'est engagé de manière active dans un processus de coordination et d'harmonisation de son aide extérieure.

1. La problématique de l'intégration du commerce dans la stratégie nationale de développement

La diversification de la base de l'économie reste la première priorité du Gabon. Le Gouvernement continue d'inscrire son action dans un processus de réformes qui prend ancrage dans son DSCRP adopté en janvier 2006. Le DSCRP se décline ainsi en quatre piliers : la promotion d'une croissance forte, soutenue et bénéfique aux pauvres (pilier 1), l'amélioration des infrastructures (pilier 2), l'amélioration de l'accès des populations aux services essentiels (pilier 3) et l'amélioration de la gouvernance (pilier 4).

L'objectif global de cette Stratégie est de renforcer la croissance par la diversification de l'économie qui suppose un environnement des affaires favorable aux investissements privés, et dont les bénéfices conduiront à une logique réduction de la pauvreté. Les secteurs identifiés comme moteurs de croissance dans cette stratégie sont : la forêt, les mines et les hydrocarbures, le tourisme, la pêche et l'aquaculture, l'agriculture et l'élevage. Lesdits secteurs s'accompagnent de stratégies sectorielles visant à amorcer le processus de diversification. L'objectif du Gouvernement est d'accroître considérablement leur contribution au PIB d'ici à 2015. Dans ce but, il a initié une étude sur la diversification des sources de la croissance économique au Gabon, conduite par la Banque Africaine de Développement (BAD) en 2007⁴. Cette étude qui avait pour but d'opérationnaliser le premier pilier du DSCRP, a permis de procéder à une analyse plus affinée des secteurs porteurs de croissance. A l'issue de cette étude, huit (8) filières ou secteurs ont été sélectionnés : la transformation dans la filière bois, l'exploitation minière et gazière, l'agro-alimentaire, la pêche industrielle, le tourisme, l'électricité, le pétrole, et l'élevage.

L'étude a également retenu un secteur transversal, l'environnement des affaires, incluant le cadre institutionnel et réglementaire, le renforcement du dialogue entre les secteurs public et privé, et le financement des infrastructures par le secteur privé dans le cadre de

⁴Banque Africaine de Développement (2008), *République Gabonaise, Etude sur la diversification des sources de la croissance économique*, novembre. Adresse consultée : <http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/30773054-FR-GABON-ETUDE-DIVERSIFICATION-VERSION-RESUMEE-NOVEMB-2008.PDF>

partenariats public/privé. Outre l'identification des filières, l'étude a aussi mis en évidence les principales contraintes qui pesaient sur leur développement, mais aussi leurs atouts et leurs potentialités. Des stratégies de développement de ces filières ont été proposées dans ce sens, assorties de plans d'actions pour leur mise en œuvre. L'ensemble des recommandations de cette étude ont été intégrées dans la nouvelle Stratégie de diversification de l'économie pour le développement des secteurs prioritaires, adoptée par le Gouvernement en août 2008. Absentes du cadre général du DSCR, les priorités commerciales y sont maintenant clairement affirmées, notamment le renforcement des capacités commerciales, institutionnelles et humaines ainsi que les besoins en infrastructures et en équipement.

Bénéficiant d'un nouvel appui de la BAD, le Gabon a lancé une autre étude en 2010 sur le développement du secteur privé au Gabon⁵, complémentaire à la précédente. L'objectif de cette étude, cette fois-ci, est d'aider à la conception de politiques publiques orientées vers le développement du secteur privé, acteur clé du processus de diversification économique. L'étude dresse le constat des différents obstacles au développement du secteur privé qui sont avant tout d'ordre économique, institutionnel et juridique. Elle donne ensuite un ensemble de recommandations visant à impulser le développement des secteurs de diversification. Au titre desdites recommandations, il s'agit d'abord de mener des études sectorielles pour approfondir la recherche sur chaque filière de diversification, ensuite de renforcer les capacités de l'administration dans le montage de partenariats public-privé avec les opérateurs internationaux et nationaux, ou encore de redéployer des ressources en faveur de l'éducation générale vers des formations professionnalisantes, mais aussi de desserrer les contraintes de financement des entreprises par le développement de la variété des sources de financement, et enfin de développer des infrastructures d'appui à la diversification (énergie, routes...).

Parallèlement, l'étude préconise des actions à mener pour des réformes nécessaires du dispositif institutionnel d'appui au secteur privé. Dans ce cadre, le renforcement des capacités institutionnelles et humaines est également à intégrer.

Les priorités commerciales

En tout état de cause, les deux études précitées ont permis de formuler de nouvelles orientations politiques pour une diversification de la base productive telle que visée par le DSCR. Le « secteur privé et le commerce » sont maintenant reconnus dans la stratégie nationale de développement comme l'un des piliers déterminants pour consolider la croissance économique. Cela suppose, entre autres, l'amélioration de l'environnement des affaires (i) ; le développement des infrastructures et des filières de production agricole, forestière et minière (ii) ; la diversification des filières d'exportation agricole (iii) et la promotion du secteur privé à travers la création d'institutions et d'instruments nécessaires à la régulation économique (iv).

⁵ Banque Africaine de Développement (2010), *République Gabonaise, Etude économique et sectorielle, Développement du secteur privé*, avril. Adresse consultée : <http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/Gabon%20-%20Etude%20C3%A9cono%20et%20sectorielle%20-%20d%C3%A9vlp%20du%20secteur%20priv%C3%A9%20-Final%20Fr.pdf>

Outre le DSCR, les orientations des politiques gabonaises en matière d'aide au commerce, notamment dans les domaines d'intervention des bailleurs, sont désormais inscrites dans un ensemble de documents stratégiques approuvés ou en préparation dont le Programme Directeur Intermodal des Transports (PDIT) révisé pour les transports, la lettre de politique pour l'éducation et la formation, la lettre de politique économique et sociale, le Programme Sectoriel pour les Forêts et l'Environnement (PSFE) pour les secteurs forêt, pêche et aquaculture, aires protégées, environnement, ou la stratégie de développement de la micro finance.

La réalisation de l'ensemble de ces stratégies sectorielles génère des besoins importants auxquels l'aide pour le commerce pourrait apporter des solutions conséquentes.

Le DSCR constitue le cadre de référence actuel pour l'ensemble des politiques et stratégies de développement du Gabon et sert également de plate-forme de dialogue entre le Gouvernement et ses Partenaires Techniques et Financiers (PTF). Afin de lui donner la juste mesure de l'impulsion attendue, en termes de réformes et de mécanismes de cadrage, les autorités gabonaises ont décidé de le réviser ledit document au cours de l'année 2011. L'objectif est de tenir compte des manquements observés et des réserves des PTF⁶ dans la première version quant à l'insertion insuffisante de certains aspects, y compris le commerce.

2. Le champ d'action des bailleurs de fonds dans la stratégie de développement du Gabon

Du fait de son double statut de Pays à Revenu Intermédiaire de Tranche Supérieure (PRI/TS) et de producteur de pétrole, l'aide publique au développement au Gabon reste faible ; ce qui le rend inéligible à la plupart des programmes d'assistance en matière commerciale. En dehors de l'assistance technique fournie par l'OMC, le Gabon avant 2009, n'avait pas bénéficié de programme d'aide pour le commerce⁷.

L'Aide publique au développement (APD) était de 29 millions de dollars US en 2006, qui représentait à l'époque 0,4% du revenu national brut. Elle est toutefois depuis en légère augmentation, passant de 50 millions dollars EU en 2007 à 55 millions de dollars US en 2008, soit une augmentation de 23%. Des pays de la région d'Afrique Centrale, le Gabon est celui qui reçoit le moins d'aide à côté de la Guinée Equatoriale et de Sao Tomé et Principe.

L'une des raisons est l'absence de coopération bilatérale significative en dehors de la coopération française. Sur un tout autre plan, la coopération sino-gabonaise tend à se renforcer dans les secteurs minier et forestier. Il s'y ajoute que l'aide est souvent octroyée sous forme de prêts aux conditions du marché. Par ailleurs, la faiblesse des politiques et programmes sectoriels préparés et pilotés par le Gouvernement peuvent freiner les interventions dans certains secteurs comme les transports.

⁶ En nous référant aux Termes de référence, au chronogramme et à l'inscription budgétaire dédiée dans la loi des finances 2011. Il en est de même pour l'opérationnalisation du Comité de pilotage mis en place en 2008 concernant la diversification de l'économie.

⁷ En dehors du Conseiller national de l'OIF placé auprès du Ministère du Commerce depuis Mai 2006 dans le cadre du Programme Hub & Spokes largement financé par l'Union Européenne.

Les principaux partenaires techniques et financiers du Gabon sont la France, premier bailleur bilatéral, suivi de l'Union Européenne, la Banque mondiale, la BAD, le PNUD, le FMI, le Japon et la Belgique. Ils ont défini leurs stratégies pluriannuelles sur la base du DSCR.

L'édition 2008 du programme de coopération entre le Gabon et ses PTF révèle qu'entre 2004 et 2008, ce sont près de 260 milliards de francs CFA qui ont fait l'objet de décaissements au titre de l'aide extérieure globale. En effet, la répartition de cette somme entre dons et prêts a été respectivement d'un tiers (1/3) et de deux tiers (2/3). S'agissant des dons, les premiers secteurs bénéficiaires sont les services sociaux (28%), les appuis institutionnels (25%), les infrastructures (19%), puis la forêt et l'environnement (14%). Dans le domaine des prêts, l'essentiel des financements concerne l'appui budgétaire (74%) et les projets d'infrastructures (12%).

Globalement, l'aide des PTF est alignée sur les priorités du DSCR, en particulier, le renforcement de la croissance grâce à la diversification de l'économie.

La stratégie d'assistance de la France figure dans le « Document Cadre de Partenariat France – Gabon » (DCP), 2006-2010, qui définit deux axes stratégiques d'intervention dont le premier axe a pour objectif d'appuyer la diversification de l'économie afin de consolider les principales filières de production créatrices d'emplois et de revenus. La mise en œuvre de cet axe concerne principalement deux secteurs de concentration: (i) la promotion d'une gestion durable des ressources naturelles dans le secteur forêt/environnement pour un montant programmé de 16 à 24 millions d'euros entre 2006 et 2008 (Ministère des Affaires Etrangères et Agence Française de Développement (AFD)), (ii) le développement des infrastructures de transport (routières, portuaires et ferroviaires), d'électricité et urbaines pour un montant compris entre 46 et 71 millions d'euros entre 2006 et 2008 (AFD).

S'agissant de la coopération actuelle avec la Commission Européenne (CE), le Gabon a choisi d'orienter 80 % des ressources de l'enveloppe A du 10^{ème} FED (2008-2013), d'un montant indicatif de 49 millions d'euros, vers deux domaines de concentration qui sont: (i) les infrastructures de base, notamment le secteur routier et l'assainissement urbain, et (ii) l'éducation et la formation professionnelle.

Il faut également ajouter que dans le cadre des interventions hors concentrations prévues dans le Programme Indicatif National du 10^{ème} FED, la CE apportera son soutien également au développement économique et à l'intégration régionale ainsi qu'à la diversification de l'économie. Dans ce cadre, un Programme d'Appui au Commerce (PROGACOM) a été lancé en 2009 pour un montant de 3 millions d'euros sur quatre (4) ans. Il est actuellement en phase de démarrage⁸. Ce projet vise à apporter un appui au secteur du commerce gabonais sur deux axes principaux: (i) l'amélioration du cadre réglementaire et législatif des affaires et l'intégration et la diffusion de l'ensemble des engagements commerciaux internationaux dans la législation nationale ; et (ii) l'amélioration des dispositifs d'accompagnement et

⁸ La Convention de Financement a été signée le 31 mars 2010 entre le Gouvernement gabonais et la CE.

d'appui à la compétitivité des entreprises, à travers la modernisation des structures intermédiaires.

Un autre Programme d'Appui au Développement du Secteur Privé (PADS) au Gabon est actuellement exécuté par le *Centre pour le Développement des Entreprises de la CE*. Ce programme d'un montant de 3 millions d'euros cofinancé avec le Gouvernement gabonais, vise à soutenir la compétitivité des Petites et Moyennes Entreprises.

Dans le cadre de sa Stratégie d'Assistance au Pays (CAS 2005-2009), la Banque Mondiale a mis l'accent de son côté sur : (i) l'appui à la diversification de l'économie, en renforçant en particulier la transparence et l'efficacité de la gestion des finances publiques, (ii) la promotion d'un environnement favorable au développement du secteur privé. L'ensemble des opérations du Groupe de la Banque Mondiale à ce titre s'élève à 194,8 millions de dollars US au titre de prêts et 11,5 millions de dollars US en dons.

La BAD s'inscrit également dans cette démarche en appuyant des études sectorielles et le secteur des infrastructures routières qui constituent une de ses priorités d'intervention. Présente au Gabon depuis 1974, la BAD a déjà approuvé 36 opérations pour des engagements nets de 750,01 millions d'UC, soit 783 millions d'euros à fin 2007. La répartition sectorielle de ces financements montre la place de choix qu'occupent les infrastructures routières dans les interventions avec 68,67% du montant net des prêts et dons. Le reste des financements est reparti entre le multisectoriel (19,61%), l'agriculture (6,48%), le social (5,21%) et le développement urbain (0,02%). La BAD est désormais le premier partenaire financier du Gabon au regard de son imposant portefeuille de projets pour le pays. Outre le financement de grands projets, elle participe aussi activement au renforcement des capacités dans les domaines de la gestion des finances publiques, de la transparence et de la bonne gouvernance.

3. Vers une coordination et une harmonisation de l'aide publique au développement

Suivi de la stratégie nationale de développement

La mise en œuvre de la Stratégie de la croissance et de la réduction de la pauvreté a été quelque peu retardée. Les actions devant garantir l'opérationnalisation de la stratégie de développements tels que le Cadre de Dépenses à Moyen Terme central (CDMT), les Plans d'Action Prioritaires (PAP) ministériels, les CDMT sectoriels et la Budgétisation par objectifs de programmes (BOP), sont toujours en cours de finalisation. Il n'a donc pas été possible d'établir les priorités des actions et de budgétiser les objectifs du DSCR. En d'autres termes, les stratégies sectorielles qui y sont élaborées n'ont jamais été opérationnalisées. Parallèlement, certains projets ont montré des dysfonctionnements dans leur exécution dus généralement à des problèmes de gouvernance, de complexité des procédures de décaissement et/ou de non maîtrise des procédures de passation de marchés publics par l'Administration publique.

Coordination et harmonisation de l'aide publique au développement

Le Gabon a adhéré en 2006 à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Il a approuvé le principe de la création d'une instance de dialogue spécifique à l'harmonisation et à l'efficacité de l'aide afin de formaliser le dialogue entre les PTF et le Gouvernement; de bâtir un plan d'action national pour l'harmonisation et le suivi de l'aide; de suivre les indicateurs de Paris; et d'élaborer conjointement des politiques et programmes sectoriels pilotés par le gouvernement dans le cadre général du DSCR. En juillet 2006, une coordination nationale chargée de l'établissement du plan d'action pour l'application de la Déclaration de Paris a effectivement été mise en place par arrêté ministériel.

Des réunions de coordination, organisées tous les mois, sont complétées par des réunions thématiques. Les objectifs visés sont l'accroissement des échanges d'informations, le renforcement de la concertation entre le Gouvernement et les PTF et la dynamisation de la réflexion ainsi que la définition de stratégies sectorielles. A terme, ce cadre de concertation pourrait faciliter l'harmonisation et l'alignement des processus et systèmes nationaux et renforcer les efforts du gouvernement pour coordonner l'aide au développement.

C'est donc sur cette base et avec les nombreux avis des partenaires techniques et financiers que le Gouvernement a décidé de formaliser un nouveau cadre de coordination sur l'aide extérieure. Présidé par le Premier Ministre, ce Comité Conjoint d'Orientation Stratégique et de Concertation sur l'aide extérieure, mis en place par un arrêté primatorial, comprend tous les ministères techniques, les PTF, et se réunira selon une périodicité semestrielle⁹.

Pour le Gabon résolument déterminé à être un pays émergent, l'utilisation appropriée et efficiente de ses ressources financières et celles des donateurs, alignées sur les priorités du pays, devrait donc constituer un moyen efficace de gestion.

4. Vers l'appropriation de l'aide pour le commerce

Les nouvelles autorités sont conscientes de la nécessité de valoriser le secteur privé pour en faire un moteur de croissance. Elles ont entrepris dans ce sens une série de réformes. Un comité interministériel a été créé depuis août 2009 pour réformer l'environnement des affaires. Présidé par le Premier Ministre, ce comité a fait un certain nombre de propositions très ambitieuses qui attendent d'être mises en œuvre.

Il est également à mettre à l'actif du nouveau Gouvernement, une autre série de réformes touchant à la gestion de la fonction publique, à la rationalisation des entités publiques, à la restructuration profonde des institutions d'encadrement et d'appui au secteur privé : Agence de Promotion des Investissements Privés (APIP), Fonds d'Aide et de Garantie Gabonais (FAGA), Fonds de Développement et d'Expansion (FODEX), Banque Gabonaise de Développement (BGD), Chambre de Commerce, etc., et à la transparence dans la gestion des affaires publiques. Parallèlement le dialogue entre le secteur privé et le Gouvernement s'est

⁹ Le Comité Conjoint d'Orientation Stratégique et de Concertation sur l'aide extérieure a tenu sa réunion inaugurale le lundi 21 juin 2010 à Libreville sous la présidence effective du Premier Ministre.

formalisé. Il est désormais pleinement associé dans la définition de la politique commerciale du Gabon¹⁰.

Le Gabon est depuis 2009 engagé activement dans l'appropriation du programme de l'Aide pour le commerce, ainsi que le démontrent l'ensemble. De ce fait, la mise en œuvre du PROGACOM devrait avoir un impact très positif dans la valorisation du commerce comme instrument de développement, de croissance et de lutte contre la pauvreté. La réussite de ce projet devrait également permettre au Gabon de bénéficier d'autres types de programmes d'aide au commerce.

5. Vers un Gabon émergent

La nouvelle stratégie présidentielle s'inscrit dans la volonté de faire du Gabon un pays émergent. Elle poursuit les objectifs sectoriels du DSCR. Cette stratégie est centrée sur la valorisation du potentiel en ressources humaines, naturelles et minières du Gabon. Les choix stratégiques opérés axent le développement du pays autour de trois piliers que sont le « Gabon industriel », le « Gabon vert » et le « Gabon des services ».

Le pilier « Gabon vert » s'appuie sur la valorisation du « pétrole vert » que constitue le riche écosystème du Gabon. L'économie verte est reconnue comme l'un des vecteurs de l'économie mondiale du 21^{ème} siècle. Ceci implique notamment de mettre l'accent sur la transformation intégrale du bois au niveau local à travers un artisanat et une industrie dynamiques. Pour ce faire, une série de mesures a été prise : interdiction d'exportation des grumes, forum national sur la gestion de la filière bois et mise en place de la Zone économique spéciale de Nkok entièrement consacrée à l'industrialisation de la filière bois. L'économie verte comprend aussi une agriculture moderne qui assure la sécurité alimentaire à travers la mise en œuvre du Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA), et l'exploitation de l'éco-tourisme.

Le pilier « Gabon industriel » quant à lui vise la valorisation locale des matières premières. Il s'agit de poursuivre la production de ferro-manganèse à long terme afin de faire du Gabon, un pôle à vocation métallurgique. A ce titre, une convention a été signée avec la Chine pour l'exploitation du gisement du minerai de fer de Belinga (Nord-Est) et un complexe métallurgique est également en cours de construction à Moanda.

Enfin, le pilier « Gabon des services » à valeur ajoutée repose sur la valorisation du « pétrole gris » c'est-à-dire des ressources humaines. Le Gabon peut et doit se construire une position forte et devenir une référence régionale dans des domaines tels que les services financiers, les nouvelles technologies de l'information, les métiers de services liés à l'économie verte ou encore certains domaines spécialisés de l'enseignement supérieur ou de la santé.

¹⁰ Il convient de signaler le cadre que constituent les différents « Clubs de Libreville » même si ce cadre de concertation entre le privé et le public ne traite presque exclusivement que des questions financières liées à la dette intérieure. Il y a lieu, cependant, de souligner que le secteur privé est associé, de façon systématique, à tous les cadres de concertation existants en matière commerciale (Comité national APE, Comité interministériel sur l'amélioration de l'environnement des affaires, Comité sur la facilitation des échanges, Comité d'élaboration du Code de commerce), projet de loi portant cadre législatif et institutionnel des contrats de partenariat public/privé, ...etc. Enfin, il convient de signaler qu'avec l'assistance technique de la BAD, un cadre de concertation pérenne entre le public et le privé est en cours d'étude.

Ces trois piliers, sur lesquels repose le projet de société « L'Avenir en confiance », permettront une meilleure appropriation des opportunités offertes par le Système commercial multilatéral, notamment l'Aide pour le commerce. Ils ouvriront des perspectives nouvelles où figureront en bonne place les aspects commerciaux dès lors qu'il est reconnu, sans contredit, que le commerce reste le facteur par excellence de conditionnement de l'économie.

Références

- OMC (2007), *Gabon-Examen des politiques commerciales, Rapport du Secrétariat*, WT/TPR/S/188/Rev.1, décembre.
Adresse consultée : http://www.wto.org/french/tratop_f/tpr_f/tpr_f.htm
- Gouvernement de la République du Gabon (2006), *Document de Stratégie de la Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR)*, janvier
- Banque Africaine de Développement (2008), *République Gabonaise, Etude sur la diversification des sources de la croissance économique*, novembre. Adresse consultée : <http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/30773054-FR-GABON-ETUDE-DIVERSIFICATION-VERSION-RESUMEE-NOVEMB-2008.PDF>
- Banque Africaine de Développement (2010), *République Gabonaise, Etude économique et sectorielle, Développement du secteur privé*, avril. Adresse consultée : http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/Gabon%20-%20Etude%20%C3%A9cono%20et%20sectorielle%20-%20d%C3%A9vlp%20du%20secteur%20priv%C3%A9%20_Final%20Fr.pdf
- Site officiel du Gabon, *Gabon émergent*. Adresse consultée : <http://www.presidentalibongo.com/le-projet-de-societe/le-gabon-emergent>